



Communiqué de presse  
Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2016

## Déjà, près de 100 000 demandeurs d'emploi bénéficiaires du plan exceptionnel de formation

Dix mois après son lancement par l'État, le plan exceptionnel « 500 000 formations supplémentaires » a déjà permis, à la fin novembre, à plus de 90 600 demandeurs d'emploi franciliens de suivre un stage pour acquérir de nouvelles compétences. Ce plan sans précédent, financé par l'État et dont la mise en œuvre est assurée par la Région et Pôle emploi, prévoit pour l'Île-de-France le financement de 118 600 formations sur 2016, soit le double de 2015.

« Nous allons y arriver, l'Île-de-France va remplir son contrat. D'ici la fin de l'année, près de 120 000 demandeurs d'emploi devraient avoir bénéficié d'une formation et ça c'est grâce à la mobilisation de toutes les organisations concernées » s'est félicité Jean-François Carenco, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

### Des formations opérationnelles et qualifiantes pour retrouver le chemin de l'emploi

Les formations sont définies en fonction des besoins territoriaux et des secteurs qui peinent à recruter et dans une logique de retour à l'emploi rapide : numérique, hôtellerie, restauration, sécurité, petite enfance, propreté, transports et logistique, médical et paramédical... Elles concernent également les savoirs de base, notamment pour les jeunes en insertion, l'anglais à visée professionnelle et plus largement les langues vivantes, ainsi que la bureautique. Les formations durent en général de 1 à 3 mois.

Une large part des formations est directement liée à une perspective d'embauche afin de permettre au candidat d'acquérir les compétences nécessaires à sa prise de poste et à l'entreprise de recruter quelqu'un qui sera immédiatement opérationnel.

Le chômage frappe d'abord les personnes peu qualifiées : il touche en Île-de-France 14,7 % des non diplômés mais « seulement » 5,6 % des personnes titulaires d'un bac +3 ou plus. Le plan doit ainsi permettre aux demandeurs d'emploi d'acquérir une qualification ou de monter en compétences sur un marché de l'emploi en pleine mutation et où il faut être rapidement opérationnel.

### Contacts presse



Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / [pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)

Twitter : [https://twitter.com/prefet75\\_IDF](https://twitter.com/prefet75_IDF)

Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis>

### Service Communication Direccte Île-de-France

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi : 01 70 96 74 69